

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 1er décembre 2015

L'an deux mille quinze et le 1er du mois de décembre
Le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué en Séance Ordinaire s'est réuni sous la présidence de Mme Dominique LANOISELET, Maire

Les Conseillers présents : M. Daniel DUPLESSIS - Mme Bernadette PLANCHE - M. Pascal FLORET - M. Jean-Pierre FARAH – M. Bernard BREDEL - Mme Brigitte GAUDILLAT - M. Fabrice PINIER – M. Ludovic BOULAY - Mme Isabelle THOMAS - Mme Martine PIFFAUT - M. Bernard SIMONET - Mme Marie Rose DESBRIERE- Mme Nelly DUSSON

Excusés : Mme Marie-Christine DOUCET - M. Yvan RENONCIAL - M. Laurent COGNARD - Mme Valérie DUBOIS - Mme Marie-France DRILLIEN

Pouvoirs : Mme Marie-Christine DOUCET à Mme Bernadette PLANCHE ; Mme Marie-France DRILLIEN à M. Pascal FLORET ; M. Yvan RENONCIAL à Mme Dominique LANOISELET ; Mme Valérie DUBOIS à Mme Brigitte GAUDILLAT

Secrétaire de séance : M. Bernard SIMONET

Avant l'ouverture de la séance Madame le Maire souhaite faire une minute de silence en hommage aux victimes de la barbarie, elle associe à ce moment de recueillement Marie Christine Doucet qui a eu la douleur de perdre subitement son mari Gilbert et Marie-France Drillien qui a perdu sa maman.

Compte-rendu de la dernière séance :

Le Procès-Verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.
Remerciement à Mme Planche, secrétaire de la dernière séance.

Madame le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour un point supplémentaire : **Projet de véhicule utilitaire.** Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Ce projet est expliqué par M. Floret : la société Infocom propose un véhicule utilitaire type Kangoo porteur de publicité. Ce contrat est de 2 ans renouvelable une fois (2 X 2 ans). La commune assure le véhicule et loue la batterie, si c'est un véhicule électrique (80 €/mois). La publicité peut être changée tous les 2 ans. Les artisans, commerçants locaux, BTP travaillant avec la commune, sont sollicités en priorité mais l'appel peut être élargi aux sponsors des communes avoisinantes.

Inconvénients :

- la commune n'a pas droit de regard sur la publicité
- si les sponsors locaux ne sont pas suffisants ils sont trouvés à l'extérieur, ce qui peut être ressenti comme une concurrence par les locaux.

Avantages :

- la police municipale a besoin d'un véhicule neuf. Un véhicule des services techniques lui serait alloué, tandis que les ateliers bénéficieraient du véhicule publicitaire, cela évite donc un achat

L'unanimité se fait sur un **véhicule électrique** (nous sommes un territoire TEPos) et autorisation est donnée à Pascal Floret pour signer ce contrat.

Avis sur le nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :

Madame le Maire rappelle que notre communauté de communes a été créée en 2001 et regroupe 30 communes avec une population qui approche des 10 000 habitants (9 566 Hbts).

Une extension du périmètre a été proposée à notre CCSCC. Les communes concernées par ce rattachement à la CCSCC sont les communes de St Gengoux,, Le Puley, Vaux en Pré, Genouilly, Curtil sous Burnand, Burnand, Collonges en Charolais et St Clément sur Guye. Nous passerions de 30 à 38 communes pour 11 732 Hbts

Cette extension se justifie au plan du SCOT du Chalonnais, des bassins de vie et a été validée par le Conseil Communautaire

Ce schéma doit être approuvé par les communes membres avant le 12 décembre, ensuite la CDCI aura 3 Mois de délai pour se prononcer avant que le schéma soit arrêté définitivement.

M Duplessis précise que ce projet découle de la Loi NOTRe, qui préconise une nouvelle organisation territoriale, en diminuant le nombre des intercommunalités. On s'achemine vers de grands territoires, la démarche paraît judicieuse.

Dans la mesure où ce projet est cohérent, avec un même bassin de vie, que cette extension reste raisonnable pour un travail efficace en réunion, le Conseil donne un avis favorable. Cette extension entrerait en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Un autre sujet est abordé : celui de la dissolution des syndicats scolaires (et peut être des autres syndicats dans le cadre de la loi GEMAPI), dans une volonté de rationalisation. Une commission est chargée de cette réflexion par la ccScc : les représentants de la commune sont D. Lanoiselet (titulaire) et B. Planche (suppléante).

Mme Desbrière remarque que la réflexion est différente pour nos écoles, car Buxy n'a pas de SIVOS.

M Duplessis souligne que c'est une volonté de l'Etat de faire des regroupements, mais est-ce bien pertinent de déplacer des enfants sur 25 km ?

M Farah demande si d'autres syndicats comme les Syndicat des Eaux sont concernés ? M Duplessis répond que certainement, on va vers une disparition progressive des syndicats.

M Simonet aborde le projet de regroupement scolaire au vu des changements de compétence. Madame le Maire précise qu'il faut prévoir la possibilité de faire une extension et qu'il est important de poursuivre ce projet.

Validation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers 2014

Ce rapport a été présenté aux élus communautaires et validé le 21 octobre.

Madame le Maire donne la parole à M Pascal Floret pour qu'il présente ce rapport. Il fait un résumé des données de celui-ci et met en exergue les chiffres clés. Globalement la qualité du tri est bonne (en comparaison avec le Département) même si elle peut être améliorée encore. Une remarque sur le fait que le compostage individuel diminue la quantité des déchets propres à la méthanisation. D. Duplessis rappelle le travail fait récemment par un Bureau d'Etude sur les scénarios concernant les déchetteries : la décision a été prise en Conseil Communautaire de continuer pour l'instant avec le fonctionnement actuel.

Il n'y a pas eu de remarques particulières de la part des habitants sur la collecte. Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

Mme Dusson demande ce que vont devenir les bennes de tri ? M Duplessis précise qu'elles vont rester en place en 2016 et qu'en 2017 sera étudiée la possibilité d'une déchèterie sur le territoire de la ccScc.

Points noirs de la collecte des ordures ménagères :

10 problèmes ont été répertoriés sur notre commune par la commission environnement de la ccScc en partenariat avec Véolia. Cette liste, avec schémas et photos nous a été transmise, avec les solutions proposées (par exemple centraliser les poubelles à un endroit plus accessible par le camion). Madame le Maire donne la parole à M Floret.

Ces points noirs concernent les marches arrière du véhicule OM, marches arrière qui sont la principale cause d'accidents. On peut noter que certains points noirs ne le sont plus ou ne l'ont jamais été : par ex. Impasse du Marouge où les poubelles sont descendues au bout de l'impasse depuis longtemps. Madame le Maire précise que les déchets ménagers sont une compétence intercommunautaire mais la circulation des véhicules faisant partie des pouvoirs de police du Maire, il nous appartient de recenser les riverains concernés et d'organiser une réunion publique en présence d'un interlocuteur de Véolia.

Des solutions doivent être trouvées en collaboration avec ces riverains (environ 200).

Prise en charge par la commune d'une extension de réseau ERDF pour alimenter une parcelle privée :

Madame le Maire donne la parole à M Farah : Cela concerne une parcelle sur Chenevelles ; cette zone étant classée constructible au PLU, la commune se doit donc de prendre en charge cette extension. Cependant ce réseau pourra servir pour d'autres branchements potentiels. La longueur est de 80 m environ en aérien et le coût sera au maximum de 5 071 €.

Approbaton à l'unanimité.

Candidat retenu pour le marché de fourniture de gaz naturel :

Suite à la CAO, les entreprises avaient déposé une offre de prix inférieur de 20 à 25 % au tarif actuel

Après une nouvelle demande de réévaluation des prix pour le 16 octobre, la CAO a retenu l'entreprise EDF.

M Farah ne prendra pas part au vote (du fait de sa qualité d'ancien de cette entreprise), Madame le Maire le remercie d'avoir mis ses compétences à la disposition de la commune pour ce marché de fourniture de gaz.

Approbaton à l'unanimité

Approbaton du règlement intérieur des NAP :

Bernadette Planche donne lecture de ce règlement élaboré en Commission. Ce rapport est adopté à l'unanimité

Mme le Maire remercie les membres de la Commission pour le travail effectué.

Nomination des agents recenseurs

Les recensements ont lieu tous les 5 ans et il est donc à faire en 2016 ; il aura lieu du 21 janvier au 20 février au plus tard. La procédure est rappelée par M. Bredel avec les questions posées (comptage des logements, des occupants, lieu de travail, etc... et des précisions sur confidentialité des données, leur destination, la possibilité d'utiliser internet, etc...) L'annonce du recensement sera faite sur le panneau lumineux.

Le souhait unanime a été de faire profiter de ce travail les personnes sans emploi ou travaillant à temps partiel, pour la commune en particulier. Pôle Emploi questionné n'a pu répondre à la demande. 4 habitants de la commune, répondant à ces critères ont été recrutés et vont être formés : M Di Michele Robert, Mle Fanny Guérin, Mme Aude Blanchon et M Yves Tiene.

Mme le Maire remercie tout particulièrement B.Bredel par son investissement, d'autant plus que les recenseurs sont néophytes dans cette activité et rappelle que le coordonnateur est bénévole alors que les recenseurs sont rémunérés.

Politique de réduction de l'utilisation des pesticides dans le cadre du dispositif Zéro-phyto :

La CCSCC a organisé des réunions d'information avec le soutien du cabinet BRASSICA suivie de réunions dans chaque commune avec les agents communaux en charge de ces actions et les élus. Deux journées de formation auront lieu (11 et 21 janvier 2016) avec les agents et les élus concernés.

Un plan de désherbage a été élaboré. M Floret fait un résumé du Plan de Désherbage Territorial qui nous a été transmis, avec un rappel de la réglementation, et la chronologie des actions. C'est le cabinet Brassica retenu par la ccScc qui assurera l'inventaire des pratiques, la cartographie des zones et leur classement, le suivi des actions réalisées en concertation avec les agents, les conseils en matériel (qui pourra être mutualisé). Après le bilan initial, le projet sera présenté en Conseil Municipal. Il est souligné l'importance de la communication envers la population (bulletin municipal, réunions d'information, panneau, presse) dans la réussite de cette action.

Cette action est approuvée à l'unanimité

Compte-rendu de la commission finances :

Rapport de M. Duplessis. Deux sujets à l'ordre du jour :

Les investissements planifiés sont réalisés, dans les montants budgétés :

- Réfection du toit de l'église
- Revêtements de la voirie
- Panneau d'information
- Achat d'une tondeuse

Le chemin piétonnier d'accès aux Ravaux est à l'étude et la dépense de 30.000 € pour le regroupement scolaire est programmé en 2016.

Tarif de mise à disposition de la Salle des Fêtes : le principe de gratuité une fois par an pour les associations de Buxy n'est pas remis en cause ; la question est celle de la facturation de l'énergie. En 2014 il y a eu 35 manifestations payantes (salle + énergie) ayant rapporté 7 577 € et 30 gratuites ; facturer par exemple 30 € d'énergie à ces dernières rapportera 900 €. Il a été choisi de sensibiliser les occupants par le dialogue, de mesurer les consommations de gaz et électricité par chaque

occupant afin d'avoir une idée selon les horaires (jour, soir) les saisons (été, hiver), les appareils utilisés...

Cela donnera une idée plus précise permettant de discuter pour 2017 comment cela pourrait être impacté.

Compte-rendu de la Commission travaux :

Présenté par M. Floret :

Chemin piétonnier : ce projet doit être global pour être subventionné même si la réalisation est faite en deux phases. Il comprend deux parties : celle du quartier du Poirier Saint Jean, avec achat de plusieurs parcelles et celle jouxtant les vignes du Cray. Après réflexion, il s'avère que compte tenu de la faible fréquentation probable (la majorité des utilisateurs du gymnase ou du stade se déplacent en voiture ou bus), le projet peut être revu (trottoir simple ?) La décision de se faire aider par un Bureau d'Etude afin de réaliser des travaux correspondant bien aux besoins est prise.

Réfection de la Rue des Fossés : la somme promise aux projets retenus dans le cadre du soutien départemental aux investissements a été répartie entre tous les projets. Notre projet nécessiterait un autofinancement trop important et il est donc abandonné.

Accessibilité : on rappelle que l'investissement va s'étendre sur 6 ans à partir de 2016 et que la première tranche de 13650 E va concerner la Poste, la Perception, la Garderie.

Renforcement d'une ligne électrique : M Farah explique que dans le quartier de la Varandaine, suite à des problèmes de tension, ERDF a prévu de modifier son réseau (suppression de la ligne vétuste, renforcement soit en souterrain soit en aérien). La commune souhaite que toutes les lignes soient enterrées et négocie avec le SYDESL et ERDF pour que l'enfouissement se fasse en coordination dans le cadre des travaux « amélioration de l'environnement ».

Mme le Maire donne des précisions sur le clocher de l'église : il a été sécurisé avant travaux et une réunion aura lieu le 30 décembre avec toutes les parties pour définir les responsabilités respectives du couvreur et du poseur de paratonnerre.

Téléthon :

Il aura lieu le samedi 5 décembre. Le programme en est détaillé par Mme Gaudillat, avec la participation du Comité des Fêtes et des commerçants qui ont par ailleurs collecté la somme de 160€ utilisée pour l'achat d'une tablette. Les conseillers sont sollicités pour apporter leur aide. Mme Dusson déplore le fait qu'elle n'ait pas été invitée aux deux dernières réunions concernant cette organisation. Madame le Maire précise que cela résulte uniquement d'un problème de communication. Elle remercie tous les membres de la commission ainsi que les commerçants pour leur investissement.

Questions diverses :

La collecte pour la banque alimentaire : elle est en baisse, comme partout (1.430 T cette année soit moins 30% par rapport à 2014). Certaines personnes qui donnaient sont elles-mêmes en difficulté, avec la gêne de ne pouvoir contribuer. Mme Planche remercie tous les participants, dont certains ont assuré deux « tours de garde ».

Père Noel de la municipalité : mercredi 16 Décembre. Mme Thomas a acheté les jouets, elle en est remerciée. Les bonnes volontés sont les bienvenues.

Illuminations : elles sont posées et seront allumées pour le Téléthon.

Elections régionales des 6 et 13 décembre : le tour de garde est fait.

PLUi : les réunions de la phase 1 ont commencé. Madame le Maire rappelle l'importance de ces réunions pour l'avenir de notre territoire.

Demande de subvention : Mme Planche nous fait part d'une demande de la part de l'association « Pour que l'esprit vive » ou « le concert s'invite en hiver au village ». Ils donneront un concert à l'EHPAD et à Jully aux Petits Frères des Pauvres le 6 décembre, au Bateau Ivre et à l'Eglise le 7. Ils ont besoin de 200 € pour l'intendance (chauffage de l'église en particulier). Le Conseil donne un accord de principe.

Plan Vigipirate : il a été activé pour les écoles (fermeture des portillons – exercices d'évacuation et affichage des consignes par les professeurs des écoles)

Les Vœux du Maire auront lieu le Vendredi 8 janvier à 19 heures.

Après un tour de table final, **la séance est levée à 22 h 30.**

Le Maire :